

ries, non dans les dissolutions et les impudicités;... mais revêtez-vous de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ne cherchez pas à contenter la chair dans ses convoitises¹.

2° L'honnêteté, qui nous fait aimer ce qu'il y a de beau dans la tempérance.

Que tout se fasse dans la bienséance et avec ordre².

40. Comment peut-on diviser la tempérance?

On distingue : 1° L'abstinence, qui retranche à la nourriture, pour le bien spirituel de l'âme.

Apportez aussi tous vos soins pour joindre à votre foi la vertu; à la vertu, la science; à la science, l'abstinence³.

2° La sobriété, qui règle le désir et l'usage des aliments et des boissons.

Soyez sobres et veillez, car votre adversaire, le diable, comme un lion rugissant, rôde autour de vous, cherchant qui il pourra dévorer⁴.

3° La chasteté, qui soumet la concupiscence à la loi de la raison, dans les divers états de virginité, de mariage et de viduité.

Oh ! qu'elle est belle une génération chaste!... sa mémoire est immortelle, et elle est en honneur devant Dieu et devant les hommes⁵. — Tout le prix de l'or n'est rien en comparaison d'une âme vraiment chaste⁶.

A la chasteté se rattache la pudicité, ou retenue, qui règle les actes extérieurs capables d'exciter aux plaisirs deshonnêtes.

Que tout ce qui est honnête..., tout ce qui est louable dans les mœurs, soit l'objet de vos pensées⁷.

Vertus annexes de la tempérance.

41. Quelles sont les vertus annexes de la tempérance?

Ce sont : la mansuétude, la clémence, la modestie, la modération dans l'amour de l'étude, l'humilité.

42. Qu'est-ce que la mansuétude?

La mansuétude est une vertu qui modère la colère et fait qu'on ne se fâche que quand il faut, autant qu'il faut et comme il faut. Quand la colère est nécessaire pour infliger une correction ou une punition méritée, elle ne doit paraître qu'à l'extérieur, l'âme conservant pendant ce temps-là sa patience et sa bienveillance.

Mon fils, conservez votre âme dans la mansuétude⁸.

¹ Rom., XIII, 13, 14. — ² I Cor., XIV, 40. — ³ II Pierre, I, 5, 6. — ⁴ I Pierre, V, 8. — ⁵ Sag., IV, 1. — ⁶ Eccl., XXVI, 20. — ⁷ Phil., IV, 8. — ⁸ Eccl., X, 31.

43. Qu'est-ce que la clémence?

La clémence est une vertu qui adoucit ou remet la peine du coupable, autant que le permettent la justice, la discipline, le salut du coupable lui-même et l'édification publique.

La clémence ouvre le chemin à la vie¹.

44. Qu'est-ce que la modestie?

La modestie est une vertu qui consiste à se maintenir dans la mesure et les limites convenables pour les mouvements intérieurs et extérieurs. La modestie extérieure règle les mouvements du corps, le port des vêtements, ce qui concerne l'habitation, le train de vie, etc.

Que votre modestie soit connue de tous les hommes, le Seigneur est proche².

45. Qu'est-ce que la modération dans l'amour de l'étude?

La modération dans l'amour de l'étude est une vertu qui tempère le trop grand désir de savoir.

La science ense, mais la charité édifie³.

46. Qu'est-ce que l'humilité?

L'humilité est une vertu qui fait que, se connaissant parfaitement soi-même, on est vil à ses propres yeux.

Mon être est comme rien devant vous⁴. — Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu? Que si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous, comme si vous ne l'aviez pas reçu⁵? — Si quelqu'un s'estime être quelque chose, il se trompe lui-même, parce qu'il n'est rien⁶.

47. Combien l'humilité a-t-elle de degrés?

L'humilité a trois degrés principaux : 1° se reconnaître méprisable; 2° souffrir patiemment d'être traité avec mépris; 3° aimer le mépris.

48. Quand la tempérance prend-elle le nom de mortification chrétienne?

C'est lorsqu'elle nous porte à nous livrer volontairement à des actes pénibles à la nature, par désir d'imiter les humiliations et les souffrances de Jésus-Christ, et de satisfaire, en union avec lui, à la justice divine.

Nous qui vivons, nous sommes à toute heure livrés à la mort pour l'amour de Jésus, afin que la vie de Jésus se manifeste aussi dans notre chair mortelle⁷.

¹ Prov., XI, 19. — ² Philip., IV, 5. — ³ I Cor., VIII, 1. — ⁴ Ps. XXXVIII, 5. — ⁵ I Cor., IV, 7. — ⁶ Gal., VI, 3. — ⁷ II Cor., IV, 11.

49. Quelles sont les principales pratiques de mortification chrétienne ?
Les principales pratiques de mortification chrétienne sont :

1^o La privation d'aliments.

*Sachez que le Seigneur vous exaucera, si vous persévérez toujours dans les jeûnes et les prières devant le Seigneur*¹.

2^o La privation de sommeil.

*Au jour de mon affliction, ... j'ai tenu toute la nuit mes mains étendues vers Dieu*². — *Jésus se retira sur la montagne pour prier, et y passa toute la nuit à prier Dieu*³.

3^o L'infliction de douleurs corporelles.

*J'ai pris pour mon vêtement un cilice*⁴. — *Pour moi, je combats, mais non comme frappant l'air; mais je châtie mon corps et le réduis en servitude*⁵. — *Je porte sur mon corps les stigmates du Seigneur Jésus*⁶.

Péchés opposés à la tempérance.

50. Comment pèche-t-on contre la tempérance ?

On pèche contre la tempérance par excès et par défaut.

Le défaut de tempérance, c'est l'*intempérance*, qui porte à rechercher les plaisirs sensuels d'une manière désordonnée. Le résultat de ce vice est d'affaiblir l'intelligence et de faire perdre à l'homme sa dignité.

*L'homme animal ne conçoit point les choses qui sont de l'Esprit de Dieu : elles lui paraissent une folie, et il ne peut les comprendre*⁷.

L'excès de tempérance, c'est l'*insensibilité*, qui fait détester et repousser toutes les délectations corporelles, même nécessaires; comme si, par exemple, on refusait de prendre la nourriture indispensable à l'entretien de la vie.

51. Quels sont les vices opposés aux diverses espèces de tempérance ?

Ce sont : 1^o la gourmandise, opposée à l'abstinence et à la sobriété; 2^o la luxure, opposée à la chasteté.

52. Quels sont les vices opposés aux vertus annexes de la tempérance ?

Ce sont : 1^o En opposition à la mansuétude : par défaut, la colère; par excès, l'excessive indulgence.

2^o En opposition à la clémence : par défaut, la cruauté ou une trop grande sévérité; par excès, la faiblesse dans la répression du mal.

3^o En opposition à la modestie : par défaut, la politesse exagérée.

¹ Judith, iv, 12. — ² Ps. lxxvi, 2. — ³ Luc, vi, 12. — ⁴ Ps. lxxviii, 11. — ⁵ I Cor., ix, 26, 27. — ⁶ Gal., vi, 17. — ⁷ I Cor., ii, 14.

l'excès de la parure, le luxe déraisonnable; par excès, la rusticité, la négligence dans la tenue, la sordidité.

4^o En opposition à la modération dans l'amour de l'étude : par défaut, la négligence à s'instruire des choses qu'on est tenu par devoir de connaître; par excès, la curiosité désordonnée.

5^o En opposition à l'humilité : par défaut, l'orgueil; par excès, un trop grand mépris de soi, qui porterait à négliger quelque devoir, ou à se mettre, à leur détriment, au-dessous des inférieurs qu'on doit gouverner.

53. Quel est le vice opposé à la mortification chrétienne ?

C'est l'immortification, vice de ceux « qui se conduisent en ennemis de la croix du Christ, qui n'ont de goût que pour les choses de la terre ».

TRAITS HISTORIQUES

PRUDENCE. — Prudence de Jacob allant à la rencontre d'Ésaü. (Gen., xxxiii, 1-9.) — Prévoyance de Joseph, ministre du roi Pharaon. (Gen., xli, 33-37.) — Prudence du prophète Nathan devant David. (II Rois, xii, 1-15.)

JUSTICE. — Châtiment d'Adonibézec. (Juges, i, 5-7.) — Jugement de Salomon. (III Rois, iii, 16-28.) — Daniel délivre Susanne injustement accusée. (Daniel, xiii, 42-62.)

FORCE. — David terrassant Goliath. (I Rois, xvii, 32-51.) — Judith tranchant la tête d'Holopherne. (Judith, xiii, 1-12.) — Longanimité de Job dans les souffrances. (Job, xvi.)

TEMPÉRANCE. — Dieu ordonne à Gédéon de choisir les soldats qui surent se priver. (Juges, vii, 4-7.) — Daniel et ses compagnons à la cour de Babylone. (Dan., i, 3-21.) — Jean-Baptiste dans le désert. (Matth., iii, 1-6.)

RÉSUMÉ

La *prudence*. — La *prudence* est la vertu morale qui nous fait décider d'une manière juste ce qu'il convient de faire dans chaque cas particulier. La *prudence* est tellement nécessaire, que sans elle il n'y a pas de vertu. — Elle remplit trois fonctions : elle délibère sur les moyens et les circonstances nécessaires pour que l'action soit bonne ; elle juge si ces moyens et ces circonstances ont la

¹ Phil'p., iii, 18, 19.

bonté et la convenance voulues; elle commande efficacement à la volonté de prendre le parti qu'elle lui propose. — Les parties constitutives de la prudence sont: la mémoire du passé, l'intelligence du présent, la prévoyance de l'avenir, le discernement, la défiance de soi-même et la circonspection. — On distingue: 1^o la prudence *personnelle*, qui se propose le bien de celui qui agit; 2^o la prudence de *gouvernement*, qui se propose le bien des autres; et se subdivise en prudence économique, politique, militaire; 3^o la prudence *naturelle*, qui juge d'après les lumières de la raison; 4^o la prudence *supernaturelle*, qui juge d'après les lumières de la foi.

Les *vertus annexes* de la prudence sont: 1^o le *bon conseil*, qui incline à prendre avis dans les choses douteuses; 2^o le *bon sens*, qui fait juger des choses d'après les règles communes des actions; 3^o le *bon jugement*, qui se détermine moins selon la lettre de la loi que selon l'esprit du législateur.

Les vices opposés à la prudence par défaut, sont: la précipitation, l'inconsidération, l'inconstance et la négligence. — Les vices opposés à la prudence par excès sont: la prudence de la chair, l'astuce, la sollicitude excessive des biens temporels et la sollicitude immodérée de l'avenir.

La justice. — Considérée comme vertu cardinale, la *justice* est une vertu particulière qui dispose constamment la volonté à rendre à chacun ce qui lui est dû. — Son objet consiste dans le droit d'autrui auquel nous devons satisfaire, pour qu'il y ait égalité entre ce droit et notre devoir. La justice suppose qu'on fait le bien en le considérant comme une dette envers le prochain, et qu'on évite le mal opposé, parce qu'il lui est nuisible. — On distingue: 1^o la justice *commutative*, ou celle qui incline à rendre à chacun ce qui lui est dû rigoureusement, en gardant une égalité absolue entre la chose rendue et la chose reçue; 2^o la justice *distributive*, qui porte les représentants de l'autorité à répartir les honneurs, les emplois et les charges communes, suivant les mérites de chacun; 3^o la justice *légale*, qui incline à observer tout ce qui est prescrit par les lois en vue du bien public; 4^o la justice *vindicative*, qui incline les magistrats à punir les délits et les crimes conformément aux lois. Seule, la justice commutative mérite le nom de justice strictement dite.

Parmi les *vertus annexes* de la justice: 1^o certaines imposent une stricte obligation et sont exigibles par l'ayant droit: ce sont la religion, la piété filiale et la vertu d'observance; 2^o d'autres imposent une obligation, sans être exigibles: ce sont la véracité, la reconnaissance et la vindication; 3^o d'autres enfin n'imposent pas une obligation proprement dite: ce sont la libéralité, l'affabilité et la bienveillance.

On pèche: 1^o contre la justice commutative, par la violation des droits d'autrui; 2^o contre la justice distributive, par la préférence partielle des personnes; 3^o contre la justice légale, par la satisfaction des intérêts particuliers au détriment du bien public; 4^o contre la justice vindicative, par la transgression des lois pénales. — Les vices opposés aux vertus annexes de la justice sont: 1^o l'irréligion, l'inobservation des devoirs envers les parents et la patrie, l'irrévérence et la désobéissance; 2^o le mensonge, l'infidélité à ses promesses, l'hypocrisie, l'ingratitude, la cruauté ou une trop grande indulgence; 3^o la prodigalité ou l'avarice, la dureté de cœur, l'âpreté du langage ou la flatterie, l'inconstance dans l'amitié, le manque d'urbanité, le défaut de bienveillance.

La force. — La *force* est une vertu morale qui nous fait entreprendre pour le bien des choses très difficiles. La force est nécessaire pour dominer notre nature déchuë, pour accomplir les devoirs de notre état, pour triompher de

l'ennemi de nos âmes et pour opérer notre salut. La force nous est surtout nécessaire contre certaines passions de l'appétit irascible: contre la crainte, qu'elle chasse; contre l'audace, qu'elle modère; contre la colère, qu'elle réprime ou dont elle se sert comme d'un utile aiguillon.

Les *vertus annexes* dont la force doit être accompagnée sont: 1^o la *magnanimité*, qui incline aux actes héroïques; 2^o la *magnificence*, qui incline à faire de grandes choses et à grands frais; 3^o la *patience*, qui fait qu'on se conserve dans la paix; 4^o la *persévérance*, qui poursuit jusqu'à la fin le bien commencé. — Le *martyre* est l'acte le plus héroïque de la force.

On pèche contre la vertu de force par la témérité, qui en est l'excès, et par la lâcheté, qui en est le défaut. — La présomption, l'ambition et la vaine gloire, ainsi que la pusillanimité, sont les vices opposés à la magnanimité. La profusion et la parcimonie sont opposées à la magnificence; l'insensibilité et l'impatience sont opposées à la patience; l'opiniâtreté et l'inconstance sont opposées à la persévérance.

La tempérance. — La *tempérance* est une vertu qui fait que l'on use conformément à la raison des choses qui flattent les sens. — Les parties constitutives de la tempérance sont: la *pudeur*, qui nous porte à avoir horreur de ce qu'il y a de honteux dans l'intempérance; et l'*honnêteté*, qui nous fait aimer ce qu'il y a de beau dans la tempérance. — La tempérance se divise en trois vertus: 1^o l'*abstinence*, qui retranche à la nourriture, pour le bien spirituel de l'âme; 2^o la *sobriété*, qui règle le désir et l'usage des aliments et des boissons; 3^o la *chasteté*, qui soumet la concupiscence à la loi de la raison, et à laquelle se rattache la *puicité*, qui règle les actes extérieurs capables d'exciter aux plaisirs déshonnêtes.

Les *vertus annexes* de la tempérance sont: 1^o la *mansuétude*, qui modère la colère; 2^o la *clémence*, qui adoucit ou remet la peine du coupable; 3^o la *modestie*, qui nous fait maintenir dans la mesure et les limites convenables pour les mouvements intérieurs et extérieurs; 4^o la *modération dans l'amour de l'étude*, qui tempère le trop grand désir de savoir; 5^o l'*humilité*, qui fait que, se connaissant parfaitement soi-même, on est vil à ses propres yeux. — La tempérance prend le nom de *mortification chrétienne*, lorsqu'elle nous porte à nous livrer volontairement à des actes pénibles à la nature, pour imiter les souffrances de Jésus-Christ, et satisfaire, en union avec lui, à la justice divine. Les principales pratiques de la mortification chrétienne sont: la privation d'aliments, la privation de sommeil et l'infliction de douleurs corporelles.

Le défaut de tempérance est l'intempérance, ou la recherche désordonnée des plaisirs sensuels. On pèche par excès contre cette vertu en se montrant d'une trop grande insensibilité. — La *gourmandise*, qui est en opposition à l'abstinence et à la sobriété, et la *luxure*, opposée à la chasteté, sont les vices directement contraires à la tempérance. — Ceux qui sont opposés à ses vertus annexes, soit par défaut, soit par excès, sont: 1^o la colère et l'excessive indulgence, opposées à la mansuétude; 2^o la cruauté et la faiblesse, opposées à la clémence; 3^o la politesse exagérée, l'excès de la parure, le luxe déraisonnable, et la rusticité, la négligence dans la tenue, la sordidité, opposés à la modestie; 4^o la négligence à s'instruire et la curiosité désordonnée, opposées à la modération dans l'amour de l'étude; 5^o l'orgueil et le trop grand mépris de soi, opposés à l'humilité. Le vice opposé à la mortification chrétienne est l'immortification, qui consiste à fuir la souffrance et à n'avoir de goût que pour les choses de la terre.

TABLEAU SYNOPTIQUE

DES VERTUS MORALES	Prudence	Vertu de prudence	Définition.	Elle délibère sur les moyens et les circonstances. Elle juge de leur bonté et de leur convenance. Elle commande à la volonté le parti à prendre.
		Vertus annexes	Ses fonctions	La mémoire du passé. L'intelligence du présent. La prévoyance de l'avenir.
			Ses parties constitutives	Le discernement pour le choix du parti opportun. La défiance de soi-même. La circonspection qui étudie les circonstances.
		Péchés opposés	Division.	Prudence personnelle. Prudence gouvernementale. Prudence naturelle. Prudence surnaturelle.
	Vertus annexes		Le bon conseil, qui fait prendre avis dans les cas embarrassants. Le bon sens, qui juge d'après les règles communes des actions. Le bon jugement, qui se détermine selon l'esprit du législateur.	
	Justice	Péchés opposés	Par défaut	La précipitation. L'inconsidération. L'inconstance. La négligence.
			Par excès	La prudence de la chair. L'astuce. La sollicitude excessive des biens temporels. La sollicitude immodérée de l'avenir.
		Vertus annexes	Définition.	Justice commutative. Justice distributive. Justice légale. Justice vindicative.
			Division.	Justice commutative. Justice distributive. Justice légale. Justice vindicative.
	Justice	Vertus annexes	Ne pouvant rendre tout ce qui est dû	La religion. La piété filiale. La vertu d'observance.
Imposant un devoir non corrélatif à un droit rigoureux			La véraclité, la bonne foi, la simplicité. La reconnaissance. La vindicte, ou sévérité.	
Péchés opposés		N'imposant pas d'obligation proprement dite	La libéralité et la miséricorde. L'affabilité, l'amitié et l'urbanité. La bienveillance.	
		A la justice	La violation des droits d'autrui. L'acception des personnes. La transgression des lois sociales. La transgression des lois pénales.	
Justice	Péchés opposés	Aux vertus annexes	L'irréligion. La transgression des devoirs envers les parents et la patrie. L'irrévérence et la désobéissance. Le mensonge, l'infidélité, l'hypocrisie. L'ingratitude. La cruauté, l'indulgence trop grande. La prodigalité, l'avarice, la dureté du cœur. L'âpreté du langage, la flatterie. Le manque de bienveillance.	

DES VERTUS MORALES	Force	Vertu de force	Définition.	Pour vaincre la concupiscence. Pour accomplir nos devoirs. Pour triompher du démon. Pour opérer le salut. Pour réprimer les passions de l'appétit irascible.	
		Vertus annexes	Sa nécessité	Pour l'action à entreprendre { La magnanimité. La magnificence.	
			Pour la souffrance à supporter	{ La patience. La persévérance.	
	Force	Péchés opposés	A la force	Par excès : la témérité. Par défaut : la lâcheté.	
			Aux vertus annexes	La présomption, l'ambition, la vaine gloire et la pusillanimité. La profusion et la parcimonie. L'insensibilité et l'impatience. L'opiniâtreté et l'inconstance.	
	Tempérance	Tempérance	Vertu de tempérance	Définition.	Ses parties constitutives { La pudeur. L'honnêteté.
			Division	L'abstinence, qui retranche à la nourriture. La sobriété, qui règle l'usage des aliments. La chasteté et la pudicité, qui soumettent la concupiscence à la raison.	
		Tempérance	Vertus annexes	Mortification	La mansuétude modère la colère. La clémence tempère la justice. La modestie règle les mouvements intérieurs et extérieurs. La modération dans l'amour de l'étude tempère le trop grand désir de savoir. L'humilité nous rend vils à nos propres yeux.
				Péchés opposés	Privation d'aliments. Privation de sommeil. Infliction de douleurs corporelles.
	Tempérance	Tempérance	Péchés opposés	A la tempérance	Par défaut : Intempérance { Gourmandise. Luxure. Par excès : Insensibilité.
Aux vertus annexes				La colère et l'excessive indulgence. La cruauté et la faiblesse. La politesse exagérée, la parure, le luxe, et la rusticité, la sordidité. La négligence à s'instruire et la curiosité désordonnée. L'orgueil et le trop grand mépris de soi.	
Tempérance	Tempérance	Péchés opposés	A la mortification	L'immortification.	